

Commune de SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance ordinaire du 23 novembre 2017

PRESENTS : MM. BRAGUIER Antoine, COUTURIER Marie-Christine, CASSIANI-INGONI Christine, GARNIER Denis, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel, LETURGEZ Laurence, MAILLET Lydie, METEAU Stéphanie, SOULLET Franck.

ABSENTS MANDANT D'UN POUVOIR : M. FROGER Etienne,

ABSENTS EXCUSES : M.BLET Loïc, Mme BONNET Barbara, M. MARTIN Bruno.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COUTURIER Marie-Christine

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire prend note que l'assemblée n'a fait aucune remarque à propos du compte-rendu de la séance du 19 octobre 2017. Celui-ci a donc été adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

CRÉDITS SCOLAIRES

Ecole élémentaire

Après avoir pris connaissance des états des dépenses de fournitures scolaires, de documentation et de reprographie réalisées par l'école élémentaire au titre de l'année civile **2016 et l'encours de l'année 2017**, le conseil constate que la directrice de l'école élémentaire respecte le montant des crédits octroyés. Après débat, il décide, à l'unanimité, de reconduire les crédits pour l'année **2017** selon le détail suivant :

- Ecole élémentaire François Rabelais..... 61,00 € par élève.

Ecole maternelle

Après avoir pris connaissance des états des dépenses de fournitures scolaires, de documentation et de reprographie réalisées par l'école maternelle au titre de l'année civile **2016 et l'encours de l'année 2017**, le conseil constate que le directeur de l'école maternelle respecte le montant des crédits octroyés. Après débat, il décide, à l'unanimité, de reconduire les crédits pour l'année **2017** selon le détail suivant :

- Ecole maternelle..... 51,00 € par élève.

BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE – DÉSHERBAGE DU FONDS DE LIVRES ET AUTRES DOCUMENTATIONS

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme LETURGEZ Laurence, chargée de la gestion bibliothèque-médiathèque. Elle explique au conseil municipal que, suite à l'extension de la Communauté d'agglomération « Grand Châtellerauld », la collectivité est devenue propriétaire de son fonds de livres et documentations, et qu'il est nécessaire de statuer sur la procédure de désherbage du fonds de livres et des autres documentations. Elle propose que, d'une part, les magazines soient mis à la disposition des usagers et des résidents de la Maisonnée et que, d'autre part, le conseil municipal réfléchisse au devenir du fonds de livres. M. SOULLET Franck suggère de trier les livres et de les mettre à disposition, principalement, des enfants le 15 décembre prochain lors de la venue du Père Noël sur la place centrale du bourg ou de les mettre à disposition des adhérents de la bibliothèque-médiathèque. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions telles qu'elles sont présentées.

FEU D'ARTIFICE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire sollicite Mme COUTURIER Marie-Christine à propos de la consultation des prestataires du feu d'artifice du 13 juillet 2018. Elle présente plusieurs courriers ainsi qu'un devis de SEDI. Après avoir entendu son exposé, Monsieur le Maire propose de contacter un des prestataires afin d'obtenir un devis et, dans la limite des crédits prévisionnels et avec l'accord de principe du conseil municipal, il choisira le prestataire le plus adapté à la situation.

BUDGET GENERAL

Indemnité de conseil du Trésorier

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le receveur municipal, comptable du Trésor en charge de la comptabilité communale a fait parvenir à la collectivité son état liquidatif de son indemnité de conseil d'un montant de 497,87 € brut et qu'il convient de délibérer sur l'octroi de ladite indemnité. Après débat, le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité dite de conseils au profit du Receveur municipal.

Décision modificative n° 6

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de diverses dépenses, il conviendrait de prévoir les virements de crédits selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 6411 – Personnel communal + 46 000,00 €

Recettes

Article 74121 – Dotation de solidarité rurale + 46 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 020 – Dépenses imprévues + 1 000,00 €

Article 1641 – Emprunts en euros - 1 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits tels qu'ils sont présentés.

SUBVENTION COMMUNALE – ASSOCIATION PAROISSIALE

Dans le cadre de l'organisation du concert de l'Eglise qui a eu lieu le 10 novembre dernier par la Mairie, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, lors de cette manifestation, l'association paroissiale a financé le coût du chauffage et de l'électricité malgré un petit budget. Monsieur le Maire suggère, alors, au conseil municipal de subventionner cette association à hauteur de 50 € afin de la dédommager des dépenses occasionnées lors de ce concert. Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'accepter, à l'unanimité, cette suggestion.

QUESTIONS DIVERSES

M. Denis GARNIER interroge l'Assemblée à propos de l'avancement du projet de l'école élémentaire. Il s'étonne de ne pas avoir été informé des différentes investigations en cours. Monsieur le Maire le rassure en lui indiquant que le dossier est entre les mains de l'Agence Technique Départementale et qu'une rencontre aura lieu le 30 novembre prochain.

Mme Christine CASSIANI-INGONI présente le compte rendu de la réunion de mi-mandat et conclut en proposant une nouvelle rencontre dans les mois à venir, dans le but de proposer des actions à prévoir dans l'intérêt collectif. Monsieur le Maire la remercie. Notamment, le conseil municipal évoque l'amélioration de l'abribus. Elle suggère de publier une synthèse relative à la communauté d'agglomération « Grand Châtellerault » dans le bulletin municipal par exemple. Monsieur le Maire prend note.

M. Vincent GILBERT fait part au conseil municipal du remplacement de la passerelle située derrière la maison de santé par une nouvelle passerelle plus accessible.

Mme Laurence LETURGEZ sollicite l'avis du conseil municipal sur le fait qu'elle se propose de se charger de l'organisation des cérémonies et, en particulier, du protocole. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette suggestion. Suite au conseil d'école de l'école maternelle, elle fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur le Directeur à propos de l'achat de 3 tricycles et 1 draisienne pour un montant de 250 € environ. Le conseil municipal décide de donner son accord pour l'achat de ce matériel. Elle évoque le remplacement du jeu « Cheval ». Ce remplacement ainsi que l'enlèvement du sable seront étudiés. Ensuite, elle porte à la connaissance du conseil municipal d'un article de la Nouvelle République relatif aux écoles de Sossay-Sérigny, Doussay et Savigny. Elle informe l'assemblée que les services d'Etat ont transmis à la collectivité un courrier relatif au déroulement de la prise de décision des rythmes scolaires. Cependant, afin d'anticiper et de répondre au prochain comité de pilotage Enfance-Jeunesse, elle insiste sur le fait qu'il est nécessaire de donner un avis. Après débat,

le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir la semaine de 4 jours ½, néanmoins, il demande à ce que la commune de SAINT-CHRISTOPHE soit consultée sur la question.

M. Michel JUSTICE fait part à l'assemblée qu'il a obtenu l'autorisation des services de la Police des Eaux de vidanger le plan d'eau communal afin de retirer les poissons indésirables. Il invite le conseil municipal à venir voir Dimanche 26 novembre 2017 à partir de 8 h 30 la sortie des poissons.

M. Franck SOULLET informe le conseil municipal qu'il est intervenu cette semaine avec Michel JUSTICE pour ôter les poissons des douves du parc. Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a demandé aux agents techniques de nettoyer les douves avec une mini - pelle
Mme Lydie MAILLET rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait proposé de faire le point sur les bâtiments communaux.

M. BRAGUIER, Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance et lève la séance à 22 heures 20. Il fixe la prochaine séance, avec l'accord du conseil municipal, le Mardi 19 décembre 2017 à 20 h 30 à la Mairie.

Vu le Maire,
M. Antoine BRAGUIER

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine COUTURIER